

Délibération n° 1	Conseil Municipal du 6 avril 2017
<b>FINANCES</b>	Domaine de compétence : 7.2 - FISCALITE
<p>Le Jeudi 6 Avril deux mille dix-sept à 20 h 45, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><u>Date de convocation</u> : 31/03/2017</p> <p><u>Membres présents</u> : 25</p> <p><u>Membres ayant donné pouvoir</u>: 8</p> <p><u>Membre(s) excusé(s)</u> :</p> <p><u>Membre(s) non excusé(s)</u> :</p> <p><u>Nombre de votants</u> : 33</p> <p>Affiché le 10/04/2017</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Laurence LEDOUX, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Madame Christelle BEURAIN,, Monsieur Richard KASPZAK, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Martine GHEZAL, Madame Martina DESCHARLES, Mme Laurie CAFFIER, Madame Angélique COUSIN, .</p> <p><b>Absent (s) excusé (s)</b> : 8</p> <p><b>Absent (s) non excusé (s)</b> :</p> <p><b>Votants</b> : 33 :</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
Objet : <b>Taux de fiscalité 2017</b>	
Rapporteur : Madame Laurence LEDOUX, Adjointe aux Finances	
Synthèse de la délibération :	Taux de fiscalité 2017

Les taux d'imposition intercommunaux qui seront votés par la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois pour l'année 2017 (cf courrier ci-joint) sont, pour les communes des anciennes communautés de communes du Montreuillois et Mer et Terres d'Opale, en augmentation par rapport à ceux votés précédemment du fait de la nécessité de fixer les taux intercommunaux pour l'ensemble du nouveau territoire de l'intercommunalité.

Afin de neutraliser cette hausse pour les contribuables étaplois, les taux communaux ci-après ont été calculés à la baisse.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide** de voter les taux d'imposition 2017 suivants :

	TAUX 2016	<b>TAUX 2017</b>
Taxe d'habitation	18,89 %	<b>18,17%</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24,83 %	<b>23,62%</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56,75 %	<b>54,59%</b>

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire  
en vertu de sa publication  
et de sa transmission au Contrôle de  
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait



*La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication*

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170406-del1-06042017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017

